

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mercredi 13 mars 2019 à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard et Maurice Brossoit sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Rémi Robidoux

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

19-03-13-4927 **Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mercredi 13 mars 2019 à 18 h 12.

Adopté

Séance extraordinaire du mercredi 13 mars 2019, à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Autorisation de signature- Avenant no 1 au contrat de services avec Énergir S.E.C. (Gaz Métro inc);
- D) Interdiction aux camions de circuler sur la rue Lorne;
- E) Présentation du projet de règlement 920-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils et avis de motion;
- F) Octroi de contrat pour le transport des boues municipales;
- G) Octroi de contrat pour l'épandage et la valorisation agricole des boues municipales;
- H) Octroi de contrat pour la réfection du pontage de la toiture d'une section de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie;
- I) Octroi de contrat pour la réfection de la toiture d'une section de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie;
- J) Octroi de contrat pour le revêtement du mur ouest de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie et pour la démolition de la section abritant les toilettes;

K) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

19-03-13-4928

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mercredi 13 mars 2019 tel que présenté.

Adopté

Autorisation de signature- Avenant no 1 au contrat de services avec Énergir S.E.C. (Gaz Métro inc)

Considérant que le 25 septembre 2017, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un contrat d'une durée de soixante (60) mois avec Gaz Métro pour l'alimentation en gaz naturel de l'hôtel de ville située 23, rue King;

Considérant que par cette entente, la Ville s'est engagée à acheter un minimum annuel de 10 080 m³ de gaz naturel, et ce, pendant une durée de 5ans ;

Considérant que les travaux d'installation du système de chauffage au gaz naturel ont été retardés dû à un manque de pièces d'équipements, ce qui a entraîné le non-respect de notre engagement d'Obligation Minimale Annuelle (OMA) de consommation pendant la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 et conséquemment, le volume déficitaire représentant une somme de 3 462.44 \$ plus les taxes nous a été facturé;

Considérant qu'Énergir nous propose de modifier la date du début de notre engagement d'OMA stipulée à l'article 4 du contrat à savoir le 1^{er} octobre 2018 pour le début des services au lieu du 1^{er} octobre 2017 ;

19-03-13-4930

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'avenant no 1 au contrat de services avec Énergir S.E.C.

Adopté

Interdiction aux camions de circuler sur la rue Lorne

Considérant qu'il est actuellement permis aux camions lourds de circuler sur le pont Walker mais qu'il y a toutefois une restriction quant à la charge;

Considérant que la rue Lorne ne possède pas de classification dans le contexte du réseau de camionnage ;

Considérant que cette situation cause à l'occasion une confusion chez les camionneurs ce qui explique que le gabarit du pont a subi des dommages au cours des dernières années ce qui par le fait même représente un risque pour la structure même du pont;

Considérant que le ministère des Transports souhaite savoir si la municipalité serait d'accord pour adopter un règlement afin de mettre en place une interdiction complète aux camions sur la rue Lorne ou, à tout le moins, une interdiction sur le pont accompagné d'une interdiction aux camions «excepté livraison locale» sur la partie sud de la rue (partie parc industriel) ;

19-03-13-4931

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal décrète que les procédures requises à l'établissement d'une interdiction aux camions de circuler sur la rue Lorne «excepté livraison locale» sur la partie sud de ladite rue soient débutées.

Adopté

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 920-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Avis de motion est donné par le conseiller Maurice Brossoit selon lequel le Règlement numéro 920-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 920-2019 est présenté et déposé par le conseiller Maurice Brossoit.

Octroi de contrat pour le transport des boues municipales

Considérant que la Ville désire vidanger les boues accumulées dans son étang no 1 ;

Considérant la soumission reçue de la firme Agrobiosol inc pour le transport des boues sur les terres agricoles réceptrices qui auront été ciblées pour l'épandage et la valorisation de ces matières ;

19-03-13-4932

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat pour le transport des boues de l'étang 1 de la station d'épuration à la compagnie Agrobiosol inc pour un montant de 95 340.00 \$ plus les taxes applicables conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Que la dépense de 100 095.08 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt à être approuvé.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat pour lesdits travaux.

Adopté

Octroi de contrat pour l'épandage et la valorisation des boues municipales

Considérant que la Ville désire vidanger les boues accumulées dans son étang no 1 ;

Considérant la soumission reçue de la Ferme Lebec inc pour l'épandage et la valorisation des boues sur les terres agricoles réceptrices qui auront été ciblées pour l'épandage et la valorisation de ces matières ;

19-03-13-4933

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat pour l'épandage et la valorisation des boues de l'étang 1 de la station d'épuration à la Ferme Lebec inc pour un montant de 90 000.00 \$ plus les taxes applicables conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Que la dépense de 94 488.75 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt à être approuvé.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat pour lesdits travaux.

Adopté

Octroi de contrat pour la réfection du pontage de la toiture d'une section de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie;

Considérant l'état de détérioration du toit d'une section de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie ;

Considérant les recommandations de l'ingénieur en structure de la firme Shellex en rapport aux travaux de pontage requis préalablement aux travaux de revêtement de la toiture ;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Construction Jacques Théorêt inc pour la fourniture des matériaux et les travaux de réparation du pontage d'une section de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie pour une superficie d'environ 6 190 pieds carrés lesquels seront facturés sur une base horaire plus 12 % pour l'administration et le profit selon les taux suivants :

- Menuisier 70 \$/ heure
- Contremaître 75 \$/ heure
- Matériaux Coûts

19-03-13-4934

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture des matériaux et les travaux de réparation du pontage d'une section de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie pour une superficie d'environ 6 190 pieds à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc selon les coûts établis à la soumission plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat pour la réfection de la toiture d'une section de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie

Considérant que l'état de détérioration du toit d'une section de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie nécessite des travaux urgents de réfection afin de protéger la structure du bâtiment;

Considérant les deux (2) soumissions reçues pour la fourniture et la pose d'un revêtement composé d'un système en membrane élastomère sur une superficie d'environ 6 190 pieds carrés avec solin de couronnement métallique et larmier métallique en acier, telles que suit, à savoir :

- Couvertures Germain Thivierge 55 800.00 \$ plus taxes
- Toitures Hogues inc 65 270.00 \$ plus taxes

19-03-13-4935

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat pour le revêtement d'une section de la toiture de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie à la compagnie Couvertures Germain Thivierge inc pour un montant de 55 800 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 58 583.02 \$ soit financée à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat pour le revêtement du mur ouest de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie et pour la démolition de la section abritant les toilettes

Considérant que suite aux travaux de démolition d'une section de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie, des travaux d'isolation de revêtement du mur exposé du côté ouest doivent être effectués;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Construction Jacques Théorêt inc pour l'isolation, la fourniture et la pose d'un revêtement composé et la démolition de la section toilette .

19-03-13-4936

Il est proposé par madame Andrea Geary

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc pour un montant de 91 850 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 96 431.02 \$ soit financée à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-03-13-4937

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 50.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière